

Godefroid Kurth

Recherches originées paroisses de Liège T.P.

RECHERCHES

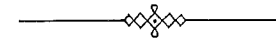
SUR

L'ORIGINE DES PAROISSES DE LIÈGE

RECHERCHES
SUR
L'ORIGINE DES PAROISSES DE LIÉGE

PAR
GODEFROID KURTH

DIRECTEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE, A ROME



LIÉGE
D. CORMAUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Succ^r de L. Grandmont-Donders

22 - RUE VINAVER-D'ILE - 22

—
1907



RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES PAROISSES DE LIÈGE

L'histoire paroissiale de la ville de Liège est obscure. Ce n'est pas assez dire : elle n'existe pas. Aucun historien ne l'a jamais traitée, et l'on peut dire que le sujet est absolument en friche (1). Il va de soi que je n'ai pas la prétention de l'épuiser. Je me borne à réunir ici quelques notes qui permettent d'en apprécier l'intérêt, et, particulièrement, aideront à débrouiller la question des origines.

Quellé est donc l'origine des paroisses de Liège, et à quelle date remontent-elles ?

Il ne serait pas tout à fait exact de dire que cette double question est restée jusqu'à présent sans réponse. Quelqu'un, en effet, y a répondu, et d'une manière complète, il y a de cela cinq cents ans. Il sait la date précise — année, mois et jour — de l'érection de cha-

(1) Il n'existe en tout que deux monographies : celle de Notre-Dame-aux-Fonts par M. J. DEMARTEAU, dans *BSAHL.*, t. VII, et la mienne sur Saint-Jean-Baptiste, dans le même recueil, t. XIV. Celle de M. le chanoine L. DUBOIS sur Saint-Hubert (*Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IV) est surtout archéologique. Par contre, on trouve sur chacune de nos églises paroissiales d'instructives notices dans Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, Liège, 1884-1901, 4 vol. in-4°.

cun de nos sanctuaires paroissiaux. Il en connaît le fondateur, et il peut vous dire le motif de la fondation. Ce quelqu'un est Jean d'Outremeuse. Il ne tient qu'à vous de le prendre au sérieux pour être admirablement renseignés.

Ecoutez plutôt.

C'est Ogier le Danois qui ouvre à Liège l'ère des constructions d'églises paroissiales. Pour son compte, il n'en élève pas moins de trois, Saint-Michel, Saint-Georges et Sainte-Catherine.

Après lui, il nous faut attendre une bonne centaine d'années pour assister à de nouvelles créations. Quatre sanctuaires surgissent au x^e siècle : ce sont Saint-André, bâti par l'évêque Farabert; Saint-Séverin, édifié par Eracle; Saint-Remacle-au-Mont, qui doit son origine au doyen de la collégiale de Saint-Martin, et enfin Sainte-Madeleine-sur-Merchoul, dont le fondateur fut un seigneur de Flémalle.

Au xi^e siècle surgissent encore trois sanctuaires. Réginard fonde Saint-Martin-en-Ile, Nithard bâtit Saint-Thomas et Saint-Remi.

Le xii^e siècle vit naître cinq églises paroissiales : Otbert fonde Saint-Hubert; Albéron I^{er} fonde Saint-Trond et Sainte-Aldegonde; Henri de Leyen bâtit Sainte-Ursule, et Saint-Pholien a pour fondateur le chevalier Eustache des Prez.

Enfin, au xiii^e siècle, apparaît encore l'église Saint-Jean-Baptiste.

Cette répartition des origines paroissiales entre plusieurs siècles est assurément de nature à ne pas faire de jaloux; malheureusement, elle n'a que cette seule qualité, et elle est entièrement à biffer de l'histoire. Il n'y a pas un mot de vrai dans toutes les données qu'étale si complaisamment notre chroniqueur. Sur l'origine des paroisses, Jean d'Outremeuse n'en sait pas plus que nous, que dis-je? il en sait beaucoup moins, ainsi que j'espère le montrer ci-dessous.

I.

La vie paroissiale à Liège remonte, selon toute apparence, aussi haut que la première mention de cette ville dans l'histoire. Au temps où elle servait de résidence à saint Lambert et à ses clercs, il n'est pas douteux que la chapelle dont l'existence est attestée par le *Vita Lamberti* (1) ait été une église paroissiale.

Liège était, en effet, comme ses voisines Herstal, Jupille, Avroy, le centre d'un domaine important. Ce domaine appartenait à l'église de Tongres, et était administré pour le compte de celle-ci par un officier que notre source appelle *judex*. Dans l'église de ce domaine, saint Lambert avait déposé les reliques de son prédécesseur Théodard (2), et lui-même y vivait entouré de ses clercs. Toutes ces circonstances réunies nous autorisent à croire que le culte divin était, dès lors, organisé régulièrement à Liège, et que cette localité avait son église paroissiale.

Sous quel vocable était placée cette église? Sous celui des saints Cosme et Damien, nous disent nos sources (3), de Notre-Dame, dit M. Joseph Demarteau. Il est fort difficile de se prononcer, car si d'une part la tradition a pour elle, outre le témoignage des sources, des raisons qu'il n'est pas facile d'écarter (4), d'autre part, l'opinion nouvelle peut invoquer des arguments de non moindre valeur.

Notre-Dame fut de tout temps considérée à Liège comme l'église primaire, et elle occupa de ce chef une situation hiérarchique qu'il semble impossible d'expliquer autrement que par son antériorité à tous les autres

(1) *Vita Lamberti* dans *Acta Sanctorum*, t. V de septembre.

(2) *Vita sancti Theodardi*, même recueil, t. III de septembre.

(3) *Vita Servatii* inédit du xi^e siècle, dans des manuscrits nombreux; *Vita Lamberti* de l'édition de CHAPEAUVILLE, t. I, p. 336, qui donne un texte remanié; *Vita Lamberti* du chanoine NICOLAS (xii^e siècle) dans le même, p. 405.

(4) Voy. mon *Notger de Liège*, t. I, p. 164, note 2.

sanctuaires de la ville. Le curé de Notre-Dame et, avant lui, l'abbé séculier de cette église était archiprêtre de Liège et chef du clergé local (1). L'église Notre-Dame était la mère-église non seulement des paroissiales, mais même de la cathédrale et des collégiales ; celles-ci étaient astreintes à venir tous les ans, plusieurs fois par an, lui rendre hommage. C'est ce que nous apprend déjà une lettre du pape Clément III au prévôt de Saint-Lambert en 1189 (2), et c'est ce que le chapitre de Saint-Lambert rappelait encore en 1592 (3). A plusieurs reprises, nous constatons cette juridiction de Notre-Dame sur tout le territoire de Liège ; diverses églises ont pour collateur son abbé (4) ; et quand on veut favoriser un sanctuaire, on commence, comme Otbert fit en 1112 pour celui de Saint-Léonard, par l'exempter de la juridiction de Notre-Dame (5). Si donc, aussi haut que remontent nos souvenirs, Notre-Dame se trouve en possession du titre de paroisse primaire, ne faut-il pas en conclure qu'elle a possédé ce titre dès l'origine, et que, par conséquent, la chapelle

(1) Actes de 1266 et 1280 (*BSAHL.*, t. VII, p. 65 ; de 1272, 1289-1290 et 1326, *op. cit.*, t. XIII, pp. 216, 222-224, 225).

(2) « Libertatem quoque et prerogativam Leodiensis ecclesie (c'est Saint-Lambert) de obsequio septem ecclesiarum canonicarum in eadem » civitate et stationibus ad matrem ecclesiam (c'est Notre-Dame) in Natali, in Purificatione beate Marie, in Ramis Palmarum, in Pasche, » in Ascensione, in Penthecoste et aliis solemnitatibus, sicut centum » annis et amplius fecerunt et hodie incunctanter faciunt... auctoritate » apostolica confirmamus. » BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 112.

(3) *Conclusions capitulaires* dans *BSAHL.*, t. VII, p. 101, note.

(4) Voy. ci-dessous, p. 24.

(5) « Ego Otbertus... cum... ecclesiam sancti Leonardi infra suburbium sitam rogatu Anscitelli canonici de Sancto Johanne, qui eam » construxerat, Sancto Jacobo tradidissem, precavens in posterum omnes » adversus eam inclamationes, annuente Hellino abbate de Sancta Maria » cum suis presbiteris Theoderico et Stephano ceterisque compresbiteris » curiatis, liberam feci ab omni subjectione qua cetera capelle subjacent » matri ecclesie Sancte Marie. » Charte originale de Saint-Jacques, aux Archives de l'Etat à Liège.

dont il est question dans la vie de saint Lambert était notre église Notre-Dame ? Ainsi raisonne M. Joseph Demarteau, et il faut convenir que cet ensemble d'indices est de nature à contrebalancer les données des sources narratives du XI^e et du XII^e siècles. A moins donc de supposer que saint Hubert, en transportant son siège épiscopal à Liège, a changé le patronage de l'église primitive et substitué Notre-Dame aux saints Cosme et Damien, il faudra bien admettre que Notre-Dame était, dès l'époque de saint Lambert, l'église paroissiale de Liège.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, un fait reste acquis : dès le XI^e siècle, Notre-Dame avait le rang de mère-église de Liège.

Ce point établi, on nous permettra de passer sans transition à l'époque où l'on trouve l'organisation paroissiale de Liège fixée sous sa forme définitive. Elle se présente à nous avec ce caractère dans un acte de 1350, où sont énumérées les diverses paroisses de la ville de Liège avec les noms de leurs pasteurs. Cet acte est en parfaite conformité avec le pouillé de 1558, qui contient le tableau statistique des paroisses du diocèse immédiatement avant son démembrement. Appuyés sur ces deux documents, dont le dernier a un caractère officiel, nous pourrions dresser avec une entière certitude la liste des paroisses liégeoises depuis au moins 1350 jusqu'à la fin de l'ancien régime.

La ville de Liège possédait vingt-quatre paroisses, ni plus ni moins. Il s'agit ici, bien entendu, des paroisses *intra muros* ; celles qui existaient dans des quartiers alors situés en dehors de l'enceinte et aujourd'hui compris dans l'agglomération de Liège n'entrent pas en ligne de compte ici. Nous laisserons donc en dehors de nos recherches les églises de Sainte-Véronique (1034), de Saint-Christophe (1159), de Sainte-Marguerite (XI^e siècle), de Sainte-Walburge, créée en 1613 (Foullon, t. III, p. 8), de Sainte-Gertrude (1057) aujourd'hui

supprimée, de Saint-Vincent (XIV^e siècle) et de Saint-Remacle-au-Pont (1071). Toutes ces églises étaient étrangères à l'archidiaconé de Liège et comprises dans le concile de Saint-Remacle (1).

Voici la liste des vingt-quatre paroisses énumérées dans les actes de 1350 et de 1558. Je garde l'ordre suivi dans ce dernier document, parce qu'il est de provenance officielle :

- Notre-Dame-aux-Fonts.
- Saint-André et Saint-Gangulphe.
- Saint-Etienne.
- Sainte-Catherine.
- Saint-Jean-Baptiste.
- Saint-Georges.
- Saint-Thomas.
- Sainte-Madeleine-sur-Merchoul.
- Saint-Nicolas Outre-Meuse.
- Saint-Séverin.
- Saint-Servais.
- Saint-Michel.
- Saints Trond et Clément.
- Saint-Hubert.
- Saint-Nicolas-aux-Mouches.
- Sainte-Foi.

(1) Voy. J. BRASSINNE, *Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle (BSAHL.)*, t. XIV (1903).

Ce n'est pas avant 1650 que je rencontre un document énumérant trente et une paroisses de Liège; c'est celui que j'ai publié dans *BSAHL.*, t. XIV, p. 249. La liste de 1650 se distingue de celles de 1350 et de 1558 : 1^o parce qu'elle comprend les sept paroisses suburbaines (Sainte-Véronique, Saint-Remacle-au-Pont, Sainte-Marguerite, Saint-Christophe, Sainte-Gertrude, Sainte-Walburge, Saint-Vincent); 2^o parce qu'elle donne comme paroisse à part Saint-Gangulphe, unie à Saint-André dans les deux listes antérieures; parce qu'elle omet Saint-Nicolas-aux-Mouches. La raison de cette omission est peut-être à chercher dans cette circonstance que l'église Saint-Nicolas, dont nous savons qu'elle fut rebâtie en 1686 (GOBERT, t. I, p. 366), n'était plus affectée au culte pour cause de délabrement et de destruction, et que les quelques maisons de cette paroisse, la plus petite de Liège, se trouvaient comprises parmi celles d'une paroisse voisine, par exemple Saint-Clément ou Saint-Hubert.

- Saint-Adalbert.
- Saint-Martin-en-Ile.
- Saint-Remi.
- Saint-Nicolas-au-Trez.
- Saint-Pholien.
- Sainte-Ursule.
- Saint-Remacle-au-Mont.
- Sainte-Aldegonde.

Le lecteur trouvera ci-dessous ce que je considère comme étant l'état actuel de la science quant à l'origine de ces divers sanctuaires. Sous le nom de chacun, j'ai groupé les témoignages les plus anciens qu'il m'a été possible de recueillir; à la suite, j'imprime en *italique* les fables de Jean d'Outremeuse, qui n'ont pas besoin de réfutation.

1. NOTRE-DAME-AUX-FONTS. Voy. ci-dessus, pp. 7-9.

Je me borne à rappeler ici que, selon Jean d'Outremeuse, t. IV, pp. 107 et 142, la première église paroissiale de Liège fut la chapelle Saint-Gilles, située dans le portail de la cathédrale Saint-Lambert. C'est Notger qui lui enleva ce caractère et qui l'attribua à l'église Notre-Dame-aux-Fonts, qu'il venait d'édifier. Cette invention saugrenue ouvre dignement la série des fables que Jean d'Outremeuse raconte sur les origines de nos paroissiales : on ne sait pas même si saint Gilles, prétendu patron de la première église de Liège, a vécu au VI^e ou au VIII^e siècle, et bien que la première de ces deux dates soit la plus vraisemblable (1), il est certain qu'avant les croisades, qui répandirent son culte dans toute l'Europe, ce saint n'avait dans notre pays qu'un seul oratoire qui lui fût dédié : l'église Saint-Gilles à Saint-Hubert, fondée vers 1064 (2).

2. SAINT-ANDRÉ et SAINT-GANGULPHE.

1171. « Forum ubi panis venalis ponitur in parrochia Sancti » Andree » (*Cartulaire de Sainte-Croix*, fol. 240 v^o, cité par S. Bormans, *Recherches sur les rues de l'ancienne paroisse Saint-*

(1) Voy. E. REMBRY, *Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruges, 1881, et mon compte-rendu de ce livre (*Polybiblion*, t. XXXVII, 1883, p. 319).

(2) *La chronique de Saint-Hubert*, édit. K. HANQUET, c. XVIII, p. 46.

André à Liège, p. 59; voy. Bormans, *op. cit.*, pp. 58-60; Gobert, *Les rues de Liège*, t. I, p. 41).

Bâtie en 950 par l'évêque Farabert (Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 111). Placentius veut que cette église ait été au VII^e siècle un monastère de moines noirs. Bormans, *loc. cit.*, parle encore d'un certain Hugues de Verdun qui l'aurait bâtie vers 960, mais il ne cite pas sa source. (S'agirait-il de l'évêque de Liège, Hugues, ancien abbé de Saint-Maximin de Trèves, qui régna de 945 à 947?).

Quant à Saint-Gangulphe, la plus ancienne mention en est dans le *Vita Odiliae*, I, 16 (*Analecta Bollandiana*, t. XIII (1894), p. 222) : « Quemdam Gerardum nomine vitae et formae venerabilis, tunc Sancti Gengulfi presbyterum. » Cela nous reporte aux premières années du XII^e siècle. Nous voyons que la paroisse existe encore vers 1300, puis que le curé de Saint-Gangulphe est cité parmi ceux qui devaient aux Rogations porter la châsse de saint Lambert dans les limites de sa paroisse (*Liber officiorum ecclesiae Leodiensis*, BCRH., 1896, p. 503); elle est d'ailleurs indépendante de celle de Saint-André, qui est mentionnée comme telle au même endroit. Ce serait cependant dès 1298 qu'au dire de Stephani l'église Saint-Gangulphe et celle de Saint-André n'auraient plus formé qu'une seule paroisse.

C'est sans doute parce qu'au XIV^e siècle Saint-Gangulphe n'avait plus d'existence indépendante qu'il n'a pas attiré l'attention de Jean d'Outremeuse, qui s'abstient de nous en faire connaître l'origine.

M. Gobert, t. I, p. 559, qui n'a pas connu le passage du *Vita Odiliae*, se persuade, d'accord avec le chanoine Daris (*BIAL.*, t. XVII, p. 37), que l'église Saint-Gangulphe ne fut fondée qu'après 1261, lorsque l'évêque donna aux chevaliers de l'ordre Teutonique, qui venaient d'acquérir le patronage de l'église Saint-André en 1255, le droit de bâtir un couvent et une chapelle. Cette chapelle, ce serait précisément l'église Saint-Gangulphe. Ce qui est certain, c'est que, depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, l'église Saint-Gangulphe resta desservie par un chevalier de l'ordre Teutonique, qui était en même temps curé de Saint-André. De nouvelles recherches jetteront sans doute quelque lumière sur la date et sur la cause de l'union des deux sanctuaires.

3. SAINT-ETIENNE.

1197 (environ). « Notum sit omnibus... me contulisse Deo et » ecclesie Sancti Stephani omnes terras quas emi ab Aluwano de

» Ultramosam in Robertimonte » (Cuvelier, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, p. 4).

Jean d'Outremeuse n'a pas de légende sur l'origine de ce sanctuaire. Fisen, t. I, p. 135, suivi par M. Bormans en note à Jean d'Outremeuse, t. VI, p. 586 et par M. Gobert, t. I, p. 475, dit que l'église Saint-Etienne fut consacrée en 947 par l'évêque Hugues, mais il ne fait pas connaître la source de ce renseignement, d'ailleurs indigne de foi.

4. SAINTE-CATHERINE.

La plus ancienne mention de ce sanctuaire est dans le *Liber officiorum*, p. 503, par conséquent des environs de 1300; le curé de Sainte-Catherine doit, aux Rogations, porter la châsse de saint Lambert « in suis finibus. »

Selon Jean d'Outremeuse, t. III, p. 9, Sainte-Catherine fut d'abord la chapelle d'un château bâti près de la porte Vivier par Ogier le Danois. « Et quant ly casteal fut destruit apres cop, » parrochiale eglise demorat ladite capelle, qui durat moult » longtemps anchois que ly paroiche Sainte-Catherine, qui maintenant est, fust réédifiée nouvelle, asseis près del vielhe, elle » ruve que ons dist Nuevis. » Selon le même, t. IV, p. 83, le château fut détruit par les Normands, mais la chapelle resta debout. En 951, Rigaut des Prés rebâtit (sic) la chapelle et en fit une église paroissiale (*Ibid.*, t. IV, p. 112). Tout cela n'est qu'invention pure. Fisen, I, p. 135, soutient que Sainte-Catherine fut bâtie en 951 avec Saint-André et Saint-Georges par Farabert et il invoque comme source les *Archives de Saint-Lambert*. Je ne sais à quel document il fait allusion.

5. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

1237. Leonius, cellerier de l'église Saint-Denis à Liège, cède à l'hospice Saint-Abraham son droit de patronage sur l'église Saint-Jean-Baptiste (Voy. le texte dans G. Kurth, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège*, dans *BSAHL.*, t. XIV, p. 239).

Au lieu de reproduire ici la légende de Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 570, je renvoie au travail cité ci-dessus, dans lequel j'ai traité toute la question des origines de l'église Saint-Jean-Baptiste.

6. SAINT-GEORGES.

1141. « Quin et Sancti Georgii martyris contiguam prorsus » ecclesiam absumpsit incendium » (*Triumphale Bulonicum*, dans *MGH.*, t. XX, p. 591).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 112 (cf. t. III, p. 8), a sur Saint-

Georges une légende semblable à celle de Sainte-Catherine. Ce fut d'abord la chapelle du château Saint-Georges, bâti par Ogier le Danois et détruit par les Normands. Plus tard, en 950, Bauduin de Soignies obtint de l'évêque Farabert l'autorisation de rebâtir cette chapelle, « s'en fist l'englise parochial. » L'on est étonné de voir M. Gobert accepter ce dernier renseignement. Voy. l'article Sainte-Catherine.

7. SAINT-THOMAS.

XIII^e siècle. « Maison ki siet contre le hur de mostier saint » Thomas entre le maison Lore et le dame de Bernamont » (*Registre des Pauvres-en-Ile*, XIII, fol. 198, aux Archives de l'Etat à Liège).

1291. Testament de Pierre de Tavieres contenant des libéralités en faveur de l'église Saint-Thomas (Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert*, n° 413).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 241, *croit pouvoir nous apprendre que cette église fut fondée en 1050 par l'évêque Nithard. Or, Nithard n'a gouverné que de 1038 à 1042. M. Gobert, t. I, p. 355, écrit : « On en attribue la fondation à l'évêque de Liège Nithard, » en l'année 1041. C'est lui, en tous cas, qui l'a consacrée. » M. Gobert se trompe. Il n'y a pas moyen de changer la date donnée par Jean d'Outremeuse, parce qu'elle se trouve dans une suite chronologique qu'il faudrait remanier toute entière. Je ne sais d'ailleurs où est puisé le renseignement relatif à la consécration de notre église par Nithard.*

8. SAINTE-MADELEINE-SUR-MERCHOUL.

Sur cet important sanctuaire, je n'ai pas de renseignement plus ancien que 1329, date de la mention de Guillaume, curé *beate Marie Magdelene super Legiam* (Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Martin*, p. 262).

Ne pas confondre cette église avec celle de Sainte-Madeleine-en-Ile, près de Saint-Jacques, qui avait été fondée au commencement du XII^e siècle par Anelin, et que l'évêque Henri de Leyen (1145-1164) donna à Saint-Jacques (*Charte inédite de Saint-Jacques*, aux Archives de l'Etat à Liège).

Selon Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 128, *c'est sous l'évêque Eracle (X^e siècle) que Guy à la Grosse Barbe, seigneur de Flémalle, fonda cette « église parochial desus Liège le riwe; en nom » et honour del Magdaleine sur Merchoul le nomons. »*

9. SAINT-NICOLAS OUTRE-MEUSE.

Entre 1154 et 1160, cette église fut donnée par Wéry du Pré et par ses nièces à l'église des Prémontrés de Cornillon (Texte de la charte dans Daris, *Beaurepart*, dans *BIAL.*, t. IX, p. 339, où il confond d'ailleurs Wéry (Wedericus) avec Wigerus.

Jean d'Outremeuse n'a pas de légende sur ce sanctuaire.

10. SAINT-SÉVERIN.

1227. « Duas domos juxta Sanctum Severinum » (Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 252).

Selon Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 128, *cette église fut fondée en 969 par l'évêque Eracle.*

11. SAINT-SERVAIS.

« Edificavit (Richarius) ecclesiam super rivum Legiam ad honorem sancti Servatii, qui Servatius ibidem de rupe quondam » produxerat fontem qui ductus per canales sub terrâ usque hodie » potum habitatoribus praebebat » (*Gesta Abbreviata*, dans *MGH.*, t. XXV, p. 130).

Cette paroisse s'étendait au delà de la première et de la seconde enceinte de Liège; en 1613 on en détacha la paroisse de Sainte-Walburge (Gobert, t. IV, p. 220).

Cette fois, Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 107, *est d'accord avec ma source, mais cela n'est pas fait pour donner beaucoup d'autorité à celle-ci, qui n'est d'ailleurs pas antérieure au XIII^e siècle.*

12. SAINT-MICHEL.

1185. Rohard, curé de Saint-Michel (*Leodium*, 1907, p. 2).

1218. Henri Rosseas fait donation à l'église du Val-Saint-Lambert de sa maison sise en face de l'église Saint-Michel à Liège (Schoonbroodt, *Inventaire des archives du Val-Saint-Lambert*, t. I, n° 57, p. 23).

Selon Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 146, *Saint-Michel aurait été bâti par le prévôt Robert de Sainte-Croix et consacré le 2 mai 979 par Notger.*

13. SAINT-TROND et SAINT-CLÉMENT.

1107. « Capella Sancti Trudonis Leodii » (Rodolphe, *Chronique de Saint-Trond*, VII, 15).

1185. L'église Saint-Pierre périt dans l'incendie de cette année

« cum ecclesiâ parochiali sanctorum Clementis et Trudonis » (*Breviloquium de incendio*, dans *MGH.*, t. XX, et Gilles d'Orval, *MGH.*, t. XXV).

Selon Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 334, cette église a eu pour fondateur, en 1122, l'évêque Albéron I^{er} (1123-1128).

14. SAINT-HUBERT.

1139. « Capella Sancti Huberti in Leodio » appartient à l'abbaye de Saint-Hubert (G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*, t. I, p. 106). J'imagine que c'est l'abbaye qui l'aura fondée.

La plus ancienne mention où cette église apparaisse comme paroissiale est de 1334 (Schoonbroodt, *Inventaire des chartes de Saint-Martin*, n° 193, p. 58).

Selon Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 304, Saint-Hubert aurait été fondée en 1100 par l'évêque Otbert.

15. SAINT-NICOLAS-AUX-MOUCHES.

Fondée sous l'évêque Réginard (1025-1037) et consacrée par ce prélat le 22 juillet d'une année non indiquée (1030, selon Gilles d'Orval, II, 73). Voy. un récit du XII^e siècle, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XX, p. 429. L'occasion de la fondation, ce fut une maladie épidémique (*inguinaria clades*), pendant laquelle un prêtre fut guéri miraculeusement par saint Nicolas. « Quatre ans » après sa construction, elle fut érigée en église paroissiale, » écrit M. Gobert, t. II, p. 367, sans citer sa source.

Le sobriquet *aux Mouches* est d'origine populaire : la paroisse Saint-Nicolas était la plus petite de Liège (quatre-vingts paroissiens en 1790) et l'église, en conséquence, avait des proportions minuscules, comme si elle était faite pour des mouches.

Déjà Gilles d'Orval, loc. cit., prenant le sobriquet dans un autre sens, rapporte, contrairement à la version presque contemporaine, que le saint avait délivré le pays de Liège d'une « quedam » pestilentia muscarum. » Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 221, reproduit cette version et attribue la construction de l'église à Réginard : « il payat vilainement saint Nycholay de son miracle, » ajoute-t-il par allusion, sans doute, à l'exiguïté du sanctuaire.

16. SAINTE-FOI.

Je suis réduit, au sujet de cette église, à me contenter du renseignement de Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 304, qui dit, sans plus, qu'en 1109 Otbert fonda l'église paroissiale de Sainte-Foi

« deleis Liège. » C'était une paroisse *extra muros* ; je ne sais pas pourquoi nos documents la comprennent parmi les paroisses de la ville. *Sauvageot*, 186.

17. SAINT-ADALBERT.

1101. « Nothgerus beate memorie episcopus inter alia sue caritatis obsequia ecclesiam Sancti Alberti in Insulâ omnimodo » liberam et ab omnibus solutam constituit, ... preterea totam » Insulam terminum ejusdem ecclesie in decimâ et luminari fecit, » et baptismo ibidem confirmato omnium in Insulâ manentium » preter clericos unctionem, visitationes, mulierum purificationem » ibi fieri episcopali sanctione firmavit... sic tamen ut presbyter » hujus ecclesie tres synodos in anno apud Sanctam Mariam consuetudine observaret et abbati ejusdem ecclesie velut archidiacono » subjectionem deberet » (*Noticia* de 1101 conservée dans une charte originale de 1117 de l'évêque Otbert pour l'église Saint-Jean-en-Ile, aux Archives de l'Etat à Liège. Ce texte est reproduit par Gilles d'Orval, II, 55, dans *MGH.*, t. XXV, p. 51).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 165, se contente cette fois de reproduire le renseignement de Gilles d'Orval, mais il a soin, selon son habitude, de ne pas ignorer la date de la construction et il nous apprend que c'est 996. Malheureusement Saint-Adalbert ne mourut que le 23 avril 997. Il y a lieu de supprimer aussi la date de 989 dans Gobert, t. I, p. 26.

18. SAINT-MARTIN-EN-ILE.

1153. Charte de Henri de Leyen : « Capella Sancti Martini » que in territorio est beati Pauli in Insula singulis annis XX solidos » in usus fratrum ecclesie Sancti Pauli prius solvebat » (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 7).

Un curé de Saint-Martin-en-Ile est mentionné en 1267 (*Ibid.*, p. 69).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 230, veut que cette église ait été bâtie en 1046 par l'évêque Réginard, qui lui aurait donné des rentes pour l'entretien du curé. Mais Réginard était mort dès 1037.

19. SAINT-REMI.

1134-1138. « Ecclesiam Sancti Remigii sitam ante fores ejusdem monasterii (sc. Sancti Jacobi) » (Bulle d'Innocent II, s. d. adressée à l'abbé Etienne, qui gouverna de 1134 à 1138, aux Archives de l'Etat à Liège).

1187. Le curé de Saint-Remi (*BSAHL.*, t. I, p. 187).

Cette église aurait été fondée en 1048 par l'évêque Nithard, au dire de Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 240, qui oublie encore une fois que Nithard ne gouverna que de 1038 à 1042.

20. SAINT-NICOLAS-AU-TREZ (*ad Transitum*).

La paroisse a été d'abord sous le vocable de Sainte-Madeleine, dont l'église tombait déjà en ruine en 1151, mais fut restaurée à cette époque (Voy. ci-dessus, p. 14, n° 8). L'église Sainte-Madeleine-en-Ile était paroissiale au XIII^e siècle, comme on le voit par des textes de 1269 et de 1294 (Gobert, t. II, p. 589, n. 4) et de 1280 (Cuvelier, *Chartes du Val-Benoît*, p. 93).

A une date qui reste inconnue, Sainte-Madeleine céda sa qualité de paroissiale à l'église Saint-Nicolas-au-Trez, bâtie dans son voisinage immédiat. Comme Jean d'Outremeuse ne prononce pas le nom de cette dernière, M. Gobert, t. II, p. 589, en a conclu, avec assez de vraisemblance, que peut-être cette église n'existait pas encore au XIV^e siècle. Dans tous les cas, elle ne devait pas tarder à figurer sur nos listes. Dès 1421, c'était la cloche de Saint-Nicolas-au-Trez qui marquait le commencement et la fin de la journée de travail pour les fèvres (*Chartes et privilèges des bons métiers de Liège*, t. I, pp. 3-5).

21. SAINT-PHOLIEN.

XIII^e siècle. Chartes de Val-Dieu (J. Renier, *Historique de l'abbaye de Val-Dieu*, p. 150, cité par Gobert, t. III, p. 138).

XIII^e siècle (premier tiers). Le droit de patronat de l'église est cédé par Théodore de Ville à Val-Saint-Lambert, Val-Saint-Lambert le transmet au prieur des Ecoliers (*Archives des Ecoliers*, stock 1480-1751, F. 22, fol. 250 et 261 v^o, aux Archives de l'Etat à Liège).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 487, veut que cette église ait été fondée par testament d'Eustache des Prez, mort en 1190. M. Gobert, t. III, p. 137, a montré qu'Eustache des Prez est un personnage antérieur de deux siècles par le chroniqueur.

22. SAINTE-URSULE ou DES ONZE MILLE VIERGES.

1185. L'incendie de cette année consuma entre autres, sans compter la cathédrale, « palatium vetus cum ecclesiâ sanctarum » Virginum » (*Breviloquium de incendio*, dans *MGH.*, t. XX).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 397, veut qu'il y ait eu d'abord un sanctuaire dédié à saint Pholien et bâti par Henri de Leyen en 1144, « qui puis fust reformée en honneur des XI^m saintes » Vierges. » Invention pure.

23. SAINT-REMACLE-AU-MONT.

1038-1042. « Hoc tempore ecclesia sancti Petri, sancti Remacli, sancti Lamberti reedificata a domno Wenzone... 20 altaria... » ab ipso Nithardo » (Gilles d'Orval, II, 83, p. 70). Ce passage constitue une note marginale dont le reste a péri sous le couteau du relieur. L'éditeur Heller a encore pu le lire; aujourd'hui, grâce sans doute au réactif employé par lui, il est devenu illisible.

Un curé de Saint-Remacle-au-Mont est mentionné pour la première fois en 1398 (Schoonbroodt, *Inventaire des chartes de Saint-Martin*, n° 319, p. 99).

Selon Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 137, Saint-Remacle-au-Mont aurait été fondée en 976, à la suite d'un vœu, par le doyen de Saint-Martin.

24. SAINTE-ALDEGONDE.

1233. L'évêque Jean d'Eppes approuve la disposition du costre de Saint-Denis, en vertu de laquelle « donatio ecclesie sancte Aldegondis ad decanum et capitulum de cetero pertinent » (*BCRH.*, série III, t. XIV, p. 46).

1329. Gilles, curé de Sainte-Aldegonde (Schoonbroodt, *Inventaire des chartes de Saint-Martin*, p. 262; cf. *BCRH.*, l. c., p. 101).

Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 334, attribue la fondation de Sainte-Aldegonde à l'évêque Albéron I^{er} (1123-1128), qui l'aurait bâtie en 1125.

Voici, d'après cela, comment se répartissent chronologiquement les plus anciennes mentions des vingt-quatre paroisses de Liège.

VII^e siècle, 1 : Notre-Dame.

X^e » 2 : Saint-Servais, Saint-Adalbert.

XI^e » 2 : Saint-Nicolas-aux-Mouches, Saint-Remacle-au-Mont.

XII^e » 10 : Saint-André, Saint-Etienne, Saint-Georges, Saint-Nicolas Outremeuse, Saints-Trond et Clément, Saint-Michel, Saint-Hubert, Saint-Martin-en-Ile, Saint-Remi, Sainte-Ursule.

XIII^e siècle, 6 : Sainte-Catherine, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Séverin, Saint-Thomas, Sainte-Aldegonde, Saint-Pholien.

XIV^e » 3 : Sainte-Madeleine-sur-Merchoul, Sainte-Foi, Saint-Nicolas-au-Trez.

Je n'ai pas besoin de dire au lecteur que, pour bien interpréter les données de ce tableau, c'est-à-dire pour en tirer les éléments d'une conclusion quant à la date de l'érection des paroisses, il faut reculer cette dernière d'une manière notable, du moins en général.

Cela nous amènera facilement à conclure que c'est au XI^e siècle, après les grands travaux de Notger et pendant la phase d'agrandissement de la ville, que surgirent la plupart des paroisses de Liège.

Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que de nos vingt-quatre paroisses, il n'y en a pas moins de dix-sept dans la ville notgérienne (1), tandis qu'il n'y en a que quatre dans l'agrandissement du XIII^e siècle (2) et trois dans le quartier d'Outre-Meuse (3). Qu'est-ce à dire, sinon que c'est peu après le temps de Notger que les paroisses se sont particulièrement sectionnées, tandis que celles qui furent créées à partir de la fin du XII^e siècle ont compris des ressorts beaucoup plus vastes, et ont affecté à peu près les proportions de celles de nos jours. Il suffit de se rappeler l'exiguïté extraordinaire de celles de la ville notgérienne et l'étendue considérable des autres. Encore en 1650, neuf paroisses

(1) Sur la ville notgérienne, avec ses deux parties constitutives : la Cité et l'Ile, voir mon *Notger de Liège*, t. I, pp. 140-168, ainsi que la carte du Liège notgérien, t. II, p. 16.

Des dix-sept paroisses de la ville notgérienne, il y en avait treize dans la Cité (Notre-Dame, Saint-Servais, Saint-Nicolas-aux-Mouches, Saint-Remacle-au-Mont, Saint-André, Saint-Etienne, Saint-Trond, Saint-Hubert, Sainte-Ursule, Sainte-Catherine, Sainte-Aldegonde, Saint-Michel, Sainte-Madeleine-sur-Merchoul) et quatre dans l'Ile (Saint-Adalbert, Saint-Martin-en-Ile, Saint-Remi, Saint-Nicolas-au-Trez).

(2) Saint-Georges, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Thomas, Saint-Séverin.

(3) Saint-Nicolas Outre-Meuse, Saint-Pholien.

de la Cité proprement dite avaient chacune une population moyenne de quarante-neuf maisons, depuis Notre-Dame qui en comptait quatre-vingt-dix-neuf jusqu'à Saints-Clément et Trond qui en avait neuf (1). Par contre, les paroisses les plus peuplées, et par conséquent les plus étendues, sont celles d'Outre-Meuse et celles de l'agrandissement (2).

Mais si, comme il le semble, la division de la ville de Liège en paroisses nombreuses remonte jusqu'au XI^e siècle et trouve son point de départ dans la vaste activité créatrice de Notger, de quelle manière devons-nous nous figurer la naissance des circonscriptions paroissiales? Nous n'avons là-dessus aucune indication, et déjà au XVII^e siècle on était réduit à de simples conjectures. Celle de Fisen a quelque chose de séduisant. Après avoir admis que la primitive église de Liège était la première paroissiale, il admet que Saint-Pierre en fut une seconde, et que successivement chacune des églises collégiales qui surgirent au X^e et au XI^e siècle fut le siège d'une paroisse. Il y aurait donc eu, au commencement du XI^e siècle, d'après Fisen, huit paroisses établies dans la cathédrale et dans les sept collégiales, sans doute avec cette réserve implicite de la part de notre auteur que, dès lors, Saint-Lambert et Saint-Jean avaient transporté le service paroissial respectivement dans les églises Notre-Dame et Saint-Adalbert, qui leur étaient adjacentes. Il pense de plus que les églises monastiques — à Liège, c'étaient Saint-Jacques et Saint-

(1) Ce sont Notre-Dame, Saint-Remi, Saint-Michel, Saint-Hubert, Sainte-Ursule, Saint-Remacle-au-Mont, Saint-Etienne, Saint-Gangulphe et Saints-Clément et Trond, auxquels il faut joindre Saint-Georges avec soixante maisons. Encore faut-il remarquer que de toutes les paroissiales extra-urbaines, Saint-Georges était la plus rapprochée de la vieille ville, puisqu'elle était contiguë à l'enceinte notgérienne. V. le détail des chiffres dans G. KURTH, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste*, à Liège (BSAHL, t. XIV, p. 249).

(2) Saint-Nicolas Outre-Meuse, 708 maisons; Saint-Pholien, 519; Saint-Séverin, 444; (Sainte-Véronique, 443); Saint-Thomas, 413; (Saint-Remacle-au-Pont, 403).

Laurent — étaient également le siège de paroisses, et cela porterait à dix le chiffre des paroisses liégeoises à l'époque dont il s'agit. Plus tard, continue Fisen, avec l'accroissement des richesses, les chanoines et les religieux se persuadèrent qu'il était plus agréable pour eux de réserver leurs églises à leur usage exclusif, et alors ils bâtirent dans leur voisinage des sanctuaires exclusivement destinés aux paroissiens. Ce qui confirme cette conjecture, ajoute-t-il, c'est que nous voyons aujourd'hui chaque église collégiale flanquée d'une paroissiale (1).

Une autre confirmation de la conjecture de Fisen, c'est un passage d'Anselme qui n'a pas été remarqué jusqu'à présent, que je sache. Selon ce chroniqueur, l'évêque Baldéric II (1008-1018) « voyant que huit » églises collégiales suffisaient pour l'étendue de la » ville, crut qu'il convenait de bâtir un monastère (2). » Assurément le rapport établi ici entre les proportions de la ville et le nombre de ses églises collégiales indique que celles-ci étaient, à l'époque d'Anselme, chargées du service paroissial, autrement le passage que je viens de citer ne s'expliquerait guère.

Un autre indice non moins significatif, c'est que non seulement à chaque collégiale était annexée une paroissiale contiguë, mais que celle-ci dépendait de celle-là, qui en avait le patronage et qui en nommait le curé. C'est ainsi que :

Saint-Lambert avait Notre-Dame-aux-Fonts.
Saint-Pierre avait Saints Clément et Trond.
Saint-Martin avait Saint-Remacle-au-Mont.
Saint-Paul avait Saint-Martin-en-Ile.
Sainte-Croix avait Saint-Nicolas-aux-Mouches.

(1) FISEN, pars I, p. 110.

(2) « Videns autem quia pro mediocritate loci ab antecessoribus constructae sufficerent 8 ecclesiae canonicae religionis, dignum duxit etiam » monasterium struere, etc. » (ANSELME, c. xxxi, dans MGH., t. VII, p. 207).

Saint-Jean avait Saint-Adalbert.

Saint-Denis avait Sainte-Aldegonde.

Saint-Barthélemy avait Saint-Thomas.

Quelques collégiales possédaient même plus d'une paroissiale. Saint-Pierre avait Saints-Clément et Trond et en outre Saint-Servais ; Sainte-Croix avait Saint-Nicolas-aux-Mouches et en outre Saint-Séverin. Si nous admettons l'hypothèse de Fisen, nous tiendrons donc là l'origine de dix de nos principales paroisses. Elle n'est pas contredite par la tradition relative à l'origine de Saint-Nicolas-aux-Mouches, car la libéralité du prêtre fondateur ne préjuge rien quant aux droits paroissiaux primitivement exercés par Sainte-Croix, et elle trouve même une vérification inattendue dans l'histoire de l'église Saint-Servais. On sait qu'une tradition assez ancienne attribue la fondation de ce sanctuaire à l'évêque Richer. Or, nous savons que Richer est aussi le second fondateur de l'église Saint-Pierre, dans laquelle il voulut être enterré, et tout permet de croire que dans ses intentions Saint-Servais était à Sainte-Croix ce que, dans les intentions de Notger, Saint-Adalbert fut à Saint-Jean.

Comment et pourquoi le service paroissial se détacha à un moment donné des collégiales, pour être établi dans des sanctuaires à part, c'est ce que personne ne nous a dit. Un diplôme de Maestricht, en date de 1343, nous laisse entrevoir une des nombreuses raisons qui peuvent avoir dicté cette mesure. Notre-Dame de Maestricht, nous est-il dit, était à la fois église collégiale et paroissiale; *de là, conflits nombreux entre les deux ministères*. Alors un chanoine fit don de quelques maisons qu'il possédait près de l'église, et on y bâtit Saint-Nicolas, qui devint l'église paroissiale. Il fut d'ailleurs stipulé que Notre-Dame garderait ses droits de patronage sur le nouveau sanctuaire (1).

(1) FRANQUINET, *Beredeneerde inventaris der oorkonden en bescheiden van het Kapittel van O. L. Vrouw te Maestricht*, t. I, p. 114, n° 75.

Mais c'est surtout l'exemple de Cologne qui est significatif. L'histoire de la vie paroissiale de cette grande ville peut se subdiviser en trois périodes. Pendant la première, l'évêque est le seul curé de Cologne. Pendant la seconde, c'est-à-dire dès le IX^e siècle, les cures sont confiées aux églises collégiales. Pendant la troisième, à partir de 1170, les paroisses se séparent des collégiales et en deviennent indépendantes (1). Il serait intéressant de poursuivre cette étude comparative ; je n'ai que le temps de l'indiquer, et je constate qu'ailleurs encore, on trouve à l'origine le service paroissial confié aux collégiales.

L'explication que je viens de donner, encore que très satisfaisante, ne rend cependant compte que d'une partie du phénomène. Si dix des paroisses historiques de Liège doivent leur origine aux collégiales, qu'en est-il des quatorze autres ? Ici deux agents différents ont joué leur rôle. D'une part, Notre-Dame, la paroisse primitive, a continué de se sectionner spontanément, à diverses reprises, en paroisses nouvelles, et ainsi sont nées notamment les paroisses de Saint-Etienne et de Saint-Michel, qui avaient pour collateur le prévôt de Saint-Lambert en sa qualité d'abbé de Notre-Dame-aux-Fonts (2). D'autre part, le prince-évêque, des monastères, de simples particuliers même intervenaient et provoquaient par leurs libéralités la création de nouvelles paroisses. L'église Sainte-Ursule, paroisse du Palais, devait évidemment son origine aux princes-évêques ; l'abbé de Saint-Hubert, collateur de la paroisse du même nom, paraît bien être le créateur de celle-ci ; les seigneurs de Flémalle avaient, selon toute apparence, fondé Sainte-Madeleine-sur-Merchoul, et enfin, Saint-Jean-Baptiste devait son origine à la libé-

(1) V.-H. KELLETER, *Zur Geschichte des Kölner Stadt pfarrsystems im Mittelalter*, dans *Beiträge zur Geschichte vornemlich Koelns und der Rheinlande, Mevissens Festschrift*, pp. 222-241).

(2) GOBERT, t. I, p. 475 ; t. II, p. 462.

ralité d'un particulier dont les descendants en avaient le patronage en 1237. Je me borne à rappeler l'assertion de Fisen qui attribue à l'évêque Farabert, en 951, la construction de Saint-André, de Sainte-Catherine et de Saint-Georges.

Un fil conducteur dans nos recherches sur l'ancienneté relative des paroisses de Liège, c'est leur rang hiérarchique. Elles étaient loin d'avoir toutes la même importance. Sur vingt-quatre, il n'y en eut d'abord que trois qui fussent des paroisses complètes, qui possédassent ce qui est en quelque sorte l'emblème de toute vie paroissiale : des fonts baptismaux. C'étaient Notre-Dame-aux-Fonts, Saint-Adalbert et Saint-Jean-Baptiste (1). On remarquera que ces trois sanctuaires correspondent précisément aux trois grandes subdivisions de la ville médiévale : la Cité, l'Île et l'agrandissement.

Plus tard, et, à ce qu'il paraît, pas avant 1567, le même privilège fut accordé à trois autres églises, dont chacune desservait un des quartiers les plus peuplés de la ville : Saint-Servais, Saint-Séverin et Saint-Nicolas Outre-Meuse (2). Mais, pendant tout le moyen âge, le Liégeois se reconnaissait à ce qu'il avait été baptisé « *ens les trois fonts* », et c'était la condition requise pour pouvoir être admis dans l'hospice de Cornillon, réservé aux seuls citoyens (3).

D'après cela, il est permis de supposer, semble-t-il, que chacune de ces trois églises baptismales était le plus ancien sanctuaire paroissial de sa circonscription. La chose nous est attestée pour Notre-Dame-aux-Fonts et pour Saint-Adalbert, et elle doit être tout aussi vraie

(1) BORMANS, *Table des registres aux recès de la cité de Liège*, recès de 1567, Tongres, s. d. (1871-1876), p. 10 du tirage à part (aussi dans *Société archéologique de Tongres*).

(2) GOBERT, t. II, p. 608. Il faut y ajouter Sainte-Foy, d'ailleurs *extra muros* (*Idem, op. cit.*, t. I, p. 544).

(3) BORMANS, *loc. cit.*

pour Saint-Jean-Baptiste. Celle-ci devait donc avoir pour filiales les églises Saint-Thomas et Saint-Georges, dont les paroisses auront été des sectionnements ultérieurs de la vaste paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Or, l'existence de Saint-Georges étant attestée dès la date de 1141 (Voy. ci-dessus), il s'ensuit que l'origine de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste est pour le moins antérieure à cette dernière date.

II.

Après ces détails sur les paroisses, je dirai maintenant quelques mots au sujet du clergé qui les desservait. Un document de 1350 nous fait connaître les noms de ces vingt-quatre ecclésiastiques avec l'indication de l'église dont chacun était le pasteur (1). Ils formaient entre eux une corporation qui portait le nom de *chapitre*, et que je vois mentionnée pour la première fois en 1267 (2). Nul doute cependant qu'elle ne soit plus ancienne. En 1232, nous voyons l'évêque Jean d'Eppes aux prises avec tout son clergé; il soutint devant le prévôt de Cologne, faisant fonctions d'archevêque, trois procès à la fois : l'un contre son chapitre cathédral, l'autre contre les chapitres des églises secondaires de Liège, le troisième « *contra presbiteros parochiales leodienses* » (3). Il semble bien que cela suppose un groupement corporatif du clergé paroissial, et nous avons tout lieu de croire que celui-ci avait suivi de bonne heure l'exemple du clergé paroissial de Cologne. Dans cette dernière ville, il existait dès le XII^e siècle, entre les curés, une *fraternitas* dont le but formel était la défense des droits communs contre les empiètements du clergé primaire et des établissements monastiques. A la tête

(1) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 131.

(2) (Thimister), *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 69.

(3) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 299.

de cette fraternité était un membre librement élu qui portait le titre de *camérier* (1). Ce n'est pas abuser de la conjecture que d'admettre que le chapitre des curés liégeois s'était formé lui aussi pour la défense des intérêts communs contre les mêmes rivalités.

Ce chapitre avait d'ailleurs une juridiction dans les matières contentieuses qui pouvaient mettre ses membres aux prises. Il jugeait notamment les questions de circonscription territoriale, et il y avait appel de ses sentences à l'official de Liège (2). Je le vois siéger en 1350 pour, à la requête du vice-prévôt de Saint-Lambert, émettre un record au sujet des droits du prévôt en matière de mariage et en matière d'usure (3). Je ne possède pas d'autres renseignements sur le chapitre des curés de Liège, mais je le signale à l'attention des chercheurs qui voudront en suivre les traces dans les archives de l'Etat à Liège ou encore dans celles de l'évêché.

Bien différente de ce chapitre est une autre institution qu'on appelait les *Trente Prêtres*. Elle existait déjà au XIII^e siècle, puisqu'en 1291 Pierre de Tavier, prêtre chapelain de Saint-Lambert, lui légua 8 sous pour un anniversaire perpétuel (4). Elle remontait jusqu'aux premières années du XII^e siècle, si l'on peut

(1) ENNEN, *Geschichte von Köln*, t. I, p. 714; cf. KELLETER, *op. cit.*

(2) *Cartulaire de Saint-Paul*, pp. 69, 72, 73, où l'on trouve trois documents de 1267 et de 1270 formant le dossier du curieux procès entre les curés de Saint-Adalbert et de Saint-Martin-en-Ile, au sujet des limites de leurs paroisses.

(3) « Venerabilis vir... vice prepositus... voluit et petiit per nos » declarari qualiter usum fuerat, ubi videramus et usi fueramus in premissis temporibus preteritis, et nos habito prius inter nos in capitulo » diligenti consilio, retulimus de nostrum omnium unanimi consensu » quod, etc., etc. » BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 131. C'est dans cet acte que l'on trouve la liste complète des vingt-quatre curés de Liège.

(4) « Item lego fratribus fraternitatis capituli Leodiensis octo solidos » Leodienses hereditarios pro anniversario meo etiam ab eisdem im- » perpetuum post anniversarium predictum faciendo. » *Op. cit.*, t. II, p. 479.

ajouter foi à une tradition rapportée par Gilles d'Orval, et elle fut fondée précisément par le chef du clergé paroissial de Liège, par Hellin, abbé de Notre-Dame-aux-Fonts. « Un jour, » dit notre chroniqueur, « que » Hellin était assis à sa fenêtre, il vit un cortège funèbre » qui portait à sa dernière demeure le cadavre d'un » prêtre pauvre, à peu près nu et sans cercueil. Emu de » pitié, il résolut de fonder parmi les prêtres de Liège » une fraternité qui subsiste encore aujourd'hui (1). » Et Jean d'Outremeuse reproduisant ce récit de Gilles d'Orval, nous dit qu'il s'agit de la fraternité « condist » des XXX prêtres » et « des trente paroches (2). » Si, comme il y a lieu de le croire, Jean d'Outremeuse, parlant ici de choses contemporaines, ne nous induit pas en erreur, nous devons chercher en dehors de l'enceinte même de Liège les six paroisses qu'il faut ajouter aux vingt-quatre de la ville pour parfaire le chiffre de trente. Et tout de suite nous sommes amenés à faire rentrer dans la liste les six paroisses *extra muros* qui étaient contiguës à la ville, à savoir Saint-Christophe, Sainte-Gertrude (3), Sainte-Marguerite, Sainte-Véronique, Saint-Vincent et Saint-Remacle-au-Pont.

Quel était le but de cette confrérie pieuse? C'était évidemment, comme le fait deviner le récit de Gilles d'Orval, de procurer à ses membres et sans doute à tout le clergé séculier de Liège une sépulture convenable, peut-être aussi, comme le croit M. J. Demarteau, de veiller à la sépulture des pauvres et au soulagement de leurs âmes (4). M. Gobert croit que l'association avait pour objet « l'observance, dans chacune des paroisses, des coutumes et des pratiques propres à

(1) Gilles d'ORVAL, III, 19, dans *MGH.*, t. XXV.

(2) Jean d'OUTREMEUSE, t. IV, p. 321.

(3) La paroisse de Sainte-Gertrude n'existe plus. Son église, dont il est fait mention dès 1183, était comprise dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Laurent. Voy. GOBERT, t. II, p. 208.

(4) *BSAHL.*, t. VII, p. 54.

» assurer et à maintenir la dignité du culte (1). » Le patron de la confrérie était saint Luc (2). La confrérie des Trente Prêtres reparait par intervalles au XIV^e et au XV^e siècle. En 1318, elle fait un accord, relativement à ses droits, avec le prévôt de Saint-Lambert (3). En 1325, elle avait à sa tête Henri dit Chywongne, curé de Saint-Séverin, qui portait de ce chef le titre de doyen. Dans un acte de cette année, il déclare que par devant lui et par devant « *les tenans jureis delle court* » jurée des trente prestres, séante en liu que on dist az » *chena* » est comparu un prêtre, chapelain de Saint-Lambert, qui a reporté en sa main la maison où il demeure, et « *qui muet de nostre ditte court des trente* » prestres (4). »

En 1349, la *Lettre du prévôt* promet de laisser « les » Trente Prêtres de ladite citeit jouir paisiblement de » leurs privilèges (5). » En 1431, ils sont mentionnés pour une rente de 2 sous et 6 deniers que devait leur payer un Liégeois du nom de Collart Flockelet (6). Je rencontre encore les Trente Prêtres en 1466; à cette date, Louis de Bourbon, en guerre avec la Cité, leur ordonne de s'abstenir de la communion des laïcs, ou de se transporter à Huy (7). Après cette date, j'en perds toute trace. Les archivistes liégeois la retrouveront sans doute un de ces jours.

(1) GOBERT, *Les rues de Liège*, t. II, p. 607. Cet auteur se trompe d'ailleurs en parlant ici et t. III, p. 518, de trente-deux prêtres au lieu de trente.

(2) DEMARTEAU, *op. cit.*

(3) FOULLON, t. II, p. 474.

(4) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 278.

(5) RAIKEM et POLAIN, *Coutumes de Liège*, t. I, p. 550.

(6) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît*, dans *BIAL.*, t. XXX, p. 263.

(7) « Et monuit XXX presbyteros, quod aut abstinerent a communione laicorum aut se transferrent ad Hoyum. » (Adrien d'OUDENBOSCH, édit. de Borman, p. 140).